

## RADIOSCOPIE DES STRUCTURES D'ANIMATION OU DE DIFFUSION CINÉMATOGRAPHIQUE DANS LE DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN: DÉFI POUR L'ANIMATION SOCIOCULTURELLE

**TANO Kouakou Pierre**

Maître-Assistant

Enseignant-Chercheur

Université Félix-Houphouët Boigny, Cocody (Côte d'Ivoire)

Département des Arts

[tanopierretano@yahoo.fr](mailto:tanopierretano@yahoo.fr)

### **Résumé**

Cette recherche expose les structures d'animation ou de diffusion cinématographique à Abidjan. A l'aide de la recherche documentaire, d'un questionnaire et des entretiens appuyés par l'observation, l'on a une connaissance du District Autonome d'Abidjan et son historique. On note également que les espaces d'animation cinématographique représentent des cadres d'expression de l'animation socioculturelle. Cependant, le déclin de certains espaces cinématographiques, pourrait anéantir l'animation socioculturelle et compromettre les professions de certains acteurs du milieu culturel. C'est pourquoi, la réhabilitation des anciens et la création de nouvelles structures s'imposent afin de booster l'économie ivoirienne.

**Mots-clés:** Animation Socioculturelle, Cinématographique, Diffusion, Espace, Structure

### **Abstract**

This research exposes the structure animation or cinematographic diffusion in Autonomous District of Abidjan. Through documentary research, survey and interviews supported by observation, we learn about the Autonomous District of Abidjan and its history. It should also be noted that the cinematographic promotion spaces represent frameworks for the expression of socio-cultural animation. However the decline of several cinematographic spaces could destroy the socio-cultural animation and compromise the professions of certain actors of the cultural environment. This is why the rehabilitation of old and the creation of new structure are essential in order to boost ivoirian economy.

**Keywords:** Sociocultural Animation, Cinematographic, Diffusion, Space, Structure

## Introduction

Les structures d'animation ou de diffusion du cinéma en Côte d'Ivoire datent de l'époque coloniale. J.-M. Tobelem (2015), dans le domaine des Arts et de la Culture, écrivait ceci : « une structure est une institution ou un équipement, c'est-à-dire un lieu construit afin d'accueillir des activités artistiques et culturelles » (p. 11). Ces sites peuvent être « ouverts ou fermés, spécifiques ou polyvalents », ajoute P. Moulinier (1980, p. 75). À côté des lieux architecturés, d'autres moyens et endroits tels que les airs dénués d'aménagements ont abrité des événements cinématographiques, à l'aide des programmes de cinébus<sup>1</sup> qui parcouraient les villes de la Côte d'Ivoire (Cf. V. Bachy, 1983, p. 13).

Ainsi, à l'époque coloniale, les premières salles de cinéma fleurissent sur l'ensemble du territoire devenu, actuellement, la Côte d'Ivoire. Des espaces identifiés, dans la même optique, pour les circonstances, accueillent des projections de films. Aussi, l'implantation et l'exploitation de ces structures et espaces répondaient-elles aux exigences sociales et culturelles de cette époque. La démographie de la période, le pouvoir d'achat des populations, les capacités de mobilité des habitants s'harmonisaient avec les visées politiques et économiques de l'administration coloniale.

Mais, depuis l'accession de la Côte d'Ivoire à l'indépendance le 7 Août 1960, de nombreuses réalités, politiques, économiques, sociales et culturelles, ont connu des mutations notables. L'organisation administrative du territoire, désormais, ivoirien, dispose d'un nouveau découpage. La dynamique démographique a été bouleversée par l'établissement de nouveaux pôles économiques, à la faveur desquels la ville d'Abidjan s'est transformée au fil du temps. Cette mégalopole cosmopolite, devenue capitale économique et politique, puis économique uniquement en théorie depuis 1983, par la suite, a vu ses capacités s'étendre, administrativement, socialement et culturellement. Aujourd'hui parvenu au statut de District Autonome, dirigé par un ministre gouverneur qui siège au Gouvernement de Côte d'Ivoire, Abidjan compte 13 communes de plein exercice. Sa démographie est la plus dynamique et importante du pays, avec plus de 6 millions d'habitants selon la Direction Générale de Recensement de la Population et de l'Habitat (DGRPH). Au demeurant, elle concentre la moitié des activités génératrices de revenu, et la plupart des infrastructures prestigieuses de la Côte d'Ivoire ont été bâties sur ce territoire. C'est pourquoi pour D. Akroman (2005, p. 20) perçoit que les « communes doivent créer des espaces d'animation socioculturelle » pour maintenir le cap de l'émergence. Cette vision est partagée par J.-P. Augustin et J.-C. Gillet (1996, p. 87) qui voient les espaces d'animation comme « un plan d'urbanisation accélérée ».

Alors, la création et la gestion des structures d'animation cinématographique sont devenues un défi permanent pour le secteur du cinéma dans le District Autonome d'Abidjan. Dès lors, l'on peut se poser la question suivante : Quelle est l'importance des structures d'animation ou de diffusion cinématographique dans le District Autonome d'Abidjan ? Une telle interrogation fait ressortir les défis de celles-ci, et se présente comme une occasion judicieuse d'effectuer un état des lieux des structures d'animation cinématographique dans la mégalopole abidjanaise en fixant comme objectif de déterminer le rôle de ces structures.

Cet examen procède d'une hypothèse qui communique que les structures d'animation ou de diffusion cinématographique disparaissent progressivement dans le District Autonome d'Abidjan.

Le travail s'organise autour de trois grandes parties. La première présente la méthodologie et la deuxième s'intéresse aux résultats. Dans cette partie, il s'agira de présenter d'abord le District Autonome d'Abidjan, dans son processus de formation historique, administrative et sa démographie, ses activités économiques et politiques. L'on identifiera ensuite les structures d'animation cinématographique dans le District Autonome d'Abidjan et déterminera enfin les défis de ces structures d'animation ou de diffusion du cinéma. La troisième est consacrée à la discussion des résultats.

---

<sup>1</sup> Ce sont des véhicules aménagés qui parcouraient la Côte d'Ivoire pour diffuser les films dans les localités dépourvues de salles de cinéma.

## 1. Méthodologie

Pour cette recherche, l'on a parcouru le District Autonome d'Abidjan pour réaliser des entretiens avec des personnes ressources car c'est le District Autonome d'Abidjan qui regroupe l'essentiel des espaces de promotion et de diffusion cinématographique. Pour les personnes ressources, il s'agit :

- du Secrétaire Général du District Autonome d'Abidjan pour nous fournir l'historique, le peuplement de ce District et les dispositions légales,
- des adjoints aux maires neuf (09) car sur les treize communes sollicitées, neuf étaient disponibles pour faire l'entretien et l'on a estimé que le quorum était atteint. L'entretien a porté sur l'histoire de la création de leurs communes respectives,
- du sous-directeur de l'Institut National de la Statistique (INS), pour avoir des données chiffrées avec des pourcentages,
- des gestionnaires des espaces cinématographiques dix-sept (17), pour connaître la rentabilité de leurs structures et le nombre exact de structure de diffusion dans la commune,
- du sous-directeur du recensement et de la démographie pour donner des statistiques sur les populations et les communes.

Un questionnaire a été adressé à la population de chaque commune en raison de 30 personnes par commune ce qui donne 390 personnes pour les 13 communes qui composent le District Autonome d'Abidjan.

L'on a effectué la recherche documentaire pour avoir également des informations sur le District Autonome d'Abidjan et son peuplement. L'observation non participante a été associée pour que l'on puisse constater ce qui se passe en réalité dans les espaces de diffusion cinématographique.

## 2. Résultats

### 2.1. District Autonome d'Abidjan : une mégalopole historique, cosmopolite et hétéroclite

#### 2.1.1. Brève Cartographie d'Abidjan

Abidjan est une mégalopole, située au sud Est de la Côte d'Ivoire. Elle compte 13 communes réparties comme suit : au Sud les communes de Port-Bouët, Koumassi, Marcory, Treichville ; au Centre, les communes du Plateau, Adjamé, Attécoubé ; à l'Est, les communes de Cocody et Bingerville ; au Nord, les communes de Yopougon et Songon, et, à l'Ouest, celles d'Abobo et Anyama.

Les plus peuplées de ces treize municipalités sont, dans l'ordre Abobo, Yopougon, Cocody, Port-Bouët et Koumassi, selon la Direction Générale de Recensement de la Population et de l'Habitat de 2014. La seule commune d'Anyama, à titre d'exemple, l'une des plus faiblement habitées du District au regard du nombre d'habitants, est passée de 3000 habitants en 1958 à 160 000 habitants, en 2020<sup>2</sup>. La commune de Port-Bouët, quant à elle, décompte, dans la même période, notamment en 2020, environ, 600 000 habitants<sup>3</sup>. Cette explosion démographique montre bien que la ville d'Abidjan est très attrayante. Cette attractivité date déjà de l'époque coloniale.

#### 2.1.2. District d'Abidjan: naissance et évolution d'une mégalopole

Abidjan naît de la volonté coloniale de créer une ville référence servant de plaque tournante dont les commodités d'accès passaient en priorité : facilité d'accès à la mer, entre autres. Cette ambition administrative stratégique sous-tendue par une visée économique claire attelée à un positionnement militaire tactique va conférer à ce modeste territoire une envergure inédite.

<sup>2</sup> Cf, Mairie d'Anyama, 2020.

<sup>3</sup> Cf. Mairie de Port Bouët, 2020.

Création logistique coloniale dont le site fut choisi pour sa commodité, Abidjan a très vite concentré intérêts et investissements : en 1904, le premier rail est posé ; en 1927, un wharf est inauguré à Port-Bouët et, en 1950, le canal de Vridi est achevé, ouvrant aux infrastructures portuaires une vaste lagune. Port et ville commerciale de toute première importance dans le dispositif colonial de l'A.O.F., Abidjan devient capitale politique de la Côte d'Ivoire en 1934 (J. F. Steck, p. 79).

Abidjan, dans son fonctionnement depuis 1955, génère les conditions socioéconomiques de la transformation des délégations administratives en commune de plein exercice, dont Yopougon et Abobo font partie des plus importantes, en nombre d'habitants, et les plus grandes, en superficie. En effet, selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2014 (RGPH 2014) effectué par l'Institut National de la Statistique (INS), Abobo dénombrait 1 071 543 habitants et Yopougon, pour la même date, 1 030 658 habitants. Leurs superficies sont de 153,06 km<sup>2</sup> pour la commune de Yopougon et 100 km<sup>2</sup> concernant Abobo. Ces deux communes représentaient 47% de la population Abidjanaise pour 11% seulement de la superficie. A l'échelle du territoire ivoirien, ces deux collectivités municipales représentaient 09,3% de la population nationale pour 0,80% de superficie.

Abidjan, la plus grande métropole de la Côte d'Ivoire et capitale économique du pays, compte, en 2019, presque le même nombre d'habitants que la Côte d'Ivoire en 1975, à savoir près de 6 709 600 habitants<sup>4</sup>.

La nécessité de l'élévation de la ville d'Abidjan en District Autonome tire, par conséquent, un de ses fondements de cette explosion démographique et des besoins fonctionnels, organisationnels, puis infrastructurels entraînés dans son sillage. Pour ce faire, ces deux immenses communes, qui partagent presque la même histoire, les problèmes sociaux et économiques similaires aux autres collectivités d'Abidjan vont bénéficier, dans les limites quasi insuffisantes, d'infrastructures de divers ordres : projets immobiliers initiés par la SOGHEPHIA, la SIPIM, la SICOGLI, construction de centres de santé, d'écoles et d'édification suivie de mise en place d'action culturelle en faveur de la population.

Dans le secteur culturel, en général et, précisément, cinématographique, des infrastructures diverses destinées aux rencontres, aux réunions de grande audience ont été aménagées pour soutenir les politiques de satisfactions des besoins des populations. La typologie de ces structures et espaces de réunion est, d'ailleurs l'objet d'examen dans le point suivant.

## **2.2. Etude des structures d'animation ou de diffusion cinématographique du District Autonome d'Abidjan**

Dans cette partie, l'on va jeter un regard critique sur les salles de projection cinématographiques afin de se prononcer sur leur avenir.

### **2.2.1. Analyse des salles d'animation cinématographique au Sud du District Autonome d'Abidjan : un avenir incertain**

Les salles de cinéma en Côte d'Ivoire, en général, et à Abidjan, en particulier sont nées, surtout, pendant la période coloniale. On observe cependant une disparité dans leur répartition et leur disparition frisent un effet d'action collective. Car, la plupart des salles nées dans la même période ont connu les mêmes sorts au cours du même laps de temps. Ce constat est révélé dans la suite de la présente étude, au fur et mesure de la radioscopie de ces structures d'animation ou de diffusion du cinéma dans les communes du District d'Abidjan.

La commune de Port-Bouët possède plusieurs structures et espaces pouvant recevoir les activités de projection filmique. Quatre types d'infrastructures y existent : salles de spectacles, foyers de jeune, centres de vacances et plages. Se référant à l'enquête sur le terrain et aux propos de nos enquêtés, « la commune de Port-Bouët dispose de deux salles de spectacles, l'une est une salle polyvalente d'une capacité de 400 places assises située au quartier Vridi cité ». Bien qu'elle ne soit pas destinée aux projections cinématographiques spécifiquement, celle-ci abrite un minimum d'aménagement adéquat

<sup>4</sup> INS, *RGPH 2014*, [http://www.ins.ci/n/documents/RGPH2014\\_expo\\_dg.pdf](http://www.ins.ci/n/documents/RGPH2014_expo_dg.pdf), consulté le 30/07/2020, 16h 20mns.

pour en recevoir. Ces commodités sont d'abord l'organisation spatiale de l'enceinte. Elle contient un espace assis réservé aux spectateurs ou aux publics conviés, un autre affecté aux personnes en attraction, telles que les artistes chanteurs, musiciens, comédiens, etc. Cette partie appelée la « scène », pour reprendre l'expression de P. Pavis (2002, p. 131), peut être dotée d'un dispositif capable d'accueillir un grand écran cinématographique. La salle contient, également, une pièce convenable à une cabine technique apte à héberger le matériel de son et d'image pour la projection de film. Ensuite, l'édifice étant couvert, il est à l'abri des intempéries naturelles et facilite le contrôle de tout incident humain. Enfin, la billetterie ou les entrées, les dispositions pratiques de sûreté et de sécurité peuvent être mise en œuvre avec l'aisance requise. En plus, cette salle polyvalente détient une situation géographique très accessible. Elle se trouve à un terminus de bus, de taxis communaux et partage un mur mitoyen avec une brigade de gendarmerie. Cette seule salle regorge de nombreux avantages nécessaires à une meilleure organisation de manifestations cinématographiques.

A côté de ces deux salles, on trouve d'autres espaces non spécialisés couverts sur le territoire communal de Port-Bouët. Cette constellation de lieux est composée de six foyers bâtis par la municipalité, notamment le foyer de carrefour Jeannot, celui du carrefour Mosquée, le foyer d'Adjouffou, de derrière Wharf, de Vridi canal et celui de Toviato. Ce sont tous des infrastructures sociales, à vocation culturelle, par la suite. Leur capacité dépend de l'aménagement. Elles peuvent contenir au moins une cinquantaine de spectateurs en situation réelle de projection filmique.

Les centres de vacances et de loisirs, à l'attention des enfants de 5 à 14 ans, ont été mis en place par la municipalité pour leur offrir des moments d'épanouissement de choix en dehors du système éducatif, académique normal. Ainsi, les objectifs visés, par la création de ces espaces récréatifs, sont socio-éducatifs, culturels, sanitaires et récréatifs. Ces activités socioculturelles récurrentes sont appelées « colonies de vacances ». Dans cette optique, ces sites et lieux de colonies de vacances constituent une opportunité certaine de promouvoir la production cinématographique.

A la différence de Port-Bouët, dans le Sud abidjanais, les communes de Koumassi, Marcory et Treichville comptent des salles spécialisées dédiées aux spectacles cinématographiques. A Koumassi, ce sont les *Cinéma Fraternité* et *Cinéma Ouézzin*, dont les capacités d'accueil de spectateurs atteignent « 150 personnes assises pour une séance de projection de film », d'après les gestionnaires de ces espaces de projection. Le *Cinéma Fraternité* est situé au quartier Sicogi, non loin du grand marché de la commune. Mais, visiblement, aujourd'hui, ce haut lieu cinématographique est fermé. Sa réexploitation est devenue un sujet sans intérêt. Le second équipement cinématographique, le *Cinéma Ouézzin* est également éclusé. Situé au quartier Sicogi, à proximité du Camp Commando, il n'attire plus l'attention ni des riverains, ni des cinéphiles. Sa réouverture est un sujet tabou ou proscrit au regard de l'attitude des autorités municipales et des riverains.

Marcory, officiellement, disposait d'une salle de cinéma, notamment l'ex *Magic cinéma*, jusqu'à la création de la salle de cinéma le *Prima majestic*. La salle historique ex *Magic Cinéma*, après sa mise hors fonction, sert de lieu de culte. Par contre, le *Prima Majestic*, logé au sein du centre commercial Prima, Marcory zone 4, offre une capacité de 233 places assises. D'ailleurs, le *Prima majestic* recevait autour de 2000 spectateurs par jour. Ce chiffre le place parmi les sites cinématographiques les plus fréquentés du District d'Abidjan, avant la crise sanitaire de la *Covid 19*, selon son gestionnaire.

La commune de Treichville possédait, quant à elle, cinq salles de cinéma, avant la mise en fonction de celle du Palais de la Culture d'Abidjan forte de 1500 places assises. Ces salles de cinéma sont le *Plazza*, le *Vox*, l'*Entente*, *El Mansour* et le *Rio*. Ces salles historiques sont, pareillement, fermées. Elles sont diversement, exploitées actuellement. L'une d'entre elles, le *Cinéma Vox*, sert de supermarché ; deux, notamment les *Cinéma Entente* et *El Mansour*, ont été transformés en boutiques de vente de pièces détachées pour l'industrie automobile et l'autre, c'est-à-dire le *Cinéma Rio* s'est mué en boulangerie.

Comme un effet de contagion, la fermeture et la transformation déplacée des salles de cinéma du territoire sud du District d'Abidjan a une allure épidémique qui atteint les autres parties de la circonscription. Ainsi,

même si dans la commune de Cocody, une dynamique de renouvellement du parc des salles cinématographiques a vu le jour, avec les mises en fonction du Cinéma *Majestic Ivoire*, du *Sofitel Hôtel Ivoire*, le Cinéma *Majestic* de Sococé, situé au quartier les deux plateaux ; le secteur Sud du District d'Abidjan est frappé par ce violent sort de fermeture et de changement inopiné d'usage dû à « l'urbanisation, la prolifération des églises évangéliques net à la satisfaction des exigences du moment qui se résument aux besoins nutritionnels, sanitaires et éducatifs » d'après plusieurs enquêtés.

### **2.2.2. Examen des structures d'animation filmique des zones Centre, Est, Ouest et Nord du District Autonome d'Abidjan: un avenir peu prometteur**

Le Plateau a vu toutes ses salles fermer, à l'exception de la salle de spectacle de l'Institut Français d'Abidjan qui, d'ailleurs, est une salle de spectacles polyvalente récemment réorganisée afin de lui octroyer cette nouvelle vocation culturelle. Le complexe de salles de cinéma « *les studios* », le premier du genre dans le secteur, à Abidjan, situé sur le boulevard de la République, comportait cinq salles climatisées et le cinéma *Le Paris* localisé à l'avenue Chardy, ont connu le même sort que les salles de cinéma dans la partie du Sud du District Autonome d'Abidjan. Elles sont, toutes ou presque, fermées en ce moment et sont transformées soit en super marché soit en église évangélique.

La commune d'Adjamé n'a pas échappé à la série de fermetures des salles de spectacles cinématographiques à Abidjan. On note la démolition complète du Cinéma *Krindjabo*. l'une des plus anciennes salles de cinéma d'Adjamé.

Ainsi, la commune d'Adjamé qui comptait sept salles de cinéma, jusque vers la fin des années 1990, s'est vu dépouiller progressivement et brutalement de son parc d'infrastructures cinématographiques. Le Cinéma *Vog*, localisé au quartier Dallas, le Cinéma *Lux*, situé à la mairie 1, le Cinéma *El Adj* entre la mairie 1 et les bureaux de la mairie de la commune, le Cinéma *Royal*, derrière la pharmacie du quartier Bromakoté, le Cinéma *Liberté*, au 220 logements, le Cinéma *Roi*, le Cinéma *Egalité* à Williamsville, ont été transformées à d'autres fins commerciales. Certaines salles sont devenues des entrepôts, notamment le Cinéma *Roi* et le Cinéma *Egalite*, et d'autres, des lieux de culte, puis des supermarchés, comme c'est le cas du Cinéma *Liberté*.

Abobo a subi une fortune identique à celle des communes sus-citées. La fermeture des salles spécialisées de cinéma dans le District d'Abidjan a frappé, sans égard, les quatre salles de cinéma que comptait l'une des municipalités les plus peuplées d'Abidjan et de la Côte d'Ivoire. Ce sont le Cinéma *Ciné cool*, le Cinéma *Makébou*, le Cinéma *La Paix* et le Cinéma *Etoile*. La fermeture de ces salles a ouvert la voie à d'autres types d'activités dans leurs enceintes, pour celles dont les bâtiments sont encore viables. Le cinéma *Etoile*, situé face à la brigade de gendarmerie d'Abobo-Gare, s'est transformé en supermarché. Le Cinéma *Makébou*, situé sur la voie du Centre d'Action culturelle d'Abobo, en face des bureaux principaux de la mairie de la commune, s'est transformé en entrepôt de stockage de marchandises. Le Cinéma *La Paix* est devenu un lieu de culte chrétien. Le cinéma *Ciné cool*, situé sur la voie principale du quartier *Samaké*, a connu le même sort que le Cinéma *Krindjabo* de la commune d'Adjamé, au mépris de la mémoire collective de la culture cinématographique en Côte d'Ivoire. Il a été rasé et remplacé par une station de lavage automobile. Le parc de salles de cinéma de la plus grande commune d'Abidjan, en superficie, à savoir Yopougon a subi le même sort que les autres communes citées plus haut. Leurs rôles de promotion et de diffusion des œuvres filmiques ont été détournés pour servir à autres choses. Ainsi, le Cinéma *Kabadougou*, le Cinéma *Dialogue*, le Cinéma *Sadiguiba*, le Cinéma *la Paix* et le Cinéma *Boissy* ont été détournés de leur fonction cinématographique au profit d'usages culturels religieux ou commerciaux. Dans ce sens, le *Cinema Kabadougou*, situé sur le boulevard principal de Yopougon, et le Cinéma *la Paix*, au quartier Toit-rouge sont devenus des lieux de culte chrétien. Quant au Cinéma *Dialogue*, situé sur le même boulevard principal, à la hauteur de la pharmacie *Kenya*, elle reste un vestige du passé cinématographique glorieux de la circonscription. Son état délabré marque significativement l'arrêt du temps de la fréquentation cinématographique.

Cependant, l'ouverture le 18 octobre 2018 du centre commercial *Cosmos*, non loin de l'ancien *Cinéma Dialogue*, en face de la place *Ficgayo* laisse naître une nouvelle perspective rédemptrice du cinéma dans cette commune dite de « *joie* ». En effet, cette surface commerciale abrite un complexe de salles de cinéma comme l'a été les *Studios* dans la commune du Plateau. Le *Majestic Ficgayo* a ouvert ses portes le vendredi 21 Juin 2019. Cette initiative est historique, dans la mesure où elle offre à la localité son premier multiplexe d'équipements modernes et aux standards internationaux. Ce complexe comprend trois salles de cinéma, d'une capacité d'accueil totale de six cent quatre-vingt-douze personnes assises: une salle de trois cent quatorze places dont six dédiées aux personnes à mobilité réduite, d'une part, et deux salles de cent quatre-vingt-neuf places qui en réservent cinq chacune à ces mêmes personnes, d'autre part. De plus, celles-ci sont équipées de technologies de pointe en vigueur dans les salles de cinéma les plus performantes existantes, c'est-à-dire de la 3D intégrée aux écrans 4K et de son Dolby digital 7.1.

Mais, cet horizon heureux que présente la construction récente de quelques salles de cinéma spécialisés, dans les communes de Cocody, de Marcory, de Yopougon ne peut pas cacher l'usage parfois régulière d'espaces polyvalents ou non spécialisés dans le District d'Abidjan pour satisfaire un certain nombre d'activités de projection de film, dans le cadre de festivals ou de rencontres cinématographiques périodiques. Cela dit, de nombreux défis demeurent à relever pour donner à la pratique cinématographique à Abidjan, la possibilité d'offrir une fréquentation des structures et espaces de promotion, l'envergure correspondant à son statut de District autonome.

### **2.3. Défis à relever**

#### **2.3.1. Défis face aux déficits d'espace d'animation cinématographique**

L'animation pourrait se définir comme un ensemble de pratiques, d'activités et de relations. Parlant de l'animation, les auteurs H. Moser et E. Muller écrivent ceci :

L'histoire de son émergence et de sa formalisation révèle que, d'une part, elle est une réponse apportée par les initiatives privées et publiques pour la démocratisation de l'enseignement et d'autre part, un instrument, un outil et un moyen de donner droit à la satisfaction de l'impératif de participation à la vie culturelle communautaire pour chaque individu et concernant chaque groupe d'intérêt humains (2004, p. 53).

Le contexte dans lequel elle émerge est la forte industrialisation et l'urbanisation galopante entraînées par cette modernisation de la production des biens et des produits de consommations. Ainsi, des infrastructures sociales et culturelles sont érigées pour soutenir l'effectivité de son déploiement. Dans cette optique, « des foyers de jeunes, des centres sociaux et des maisons de culture ou encore des centres culturels se construisent selon les besoins répertoriés, comme ce fût le cas en France » (C. Mollard, 2016, p. 24).

La colonisation naissante transpose les mêmes réalités économiques et industrielles en Côte d'Ivoire. La percée du canal de Vridi et la création d'une zone industrielle dans ce périmètre de Port-Bouët, rendent visible ces préoccupations inexistantes jusqu'alors sur le futur territoire ivoirien. L'invention du cinéma suscite un ajustement des moyens de réalisation de cette politique de développement des colonies. Considéré, comme un véritable vecteur d'éducation des masses populaires aux valeurs de la métropole française, des films sont tournés, un marché à la fois socioculturel et économique naît en nécessitant des infrastructures pour l'accompagner. Les premières salles de cinéma voient le jour dans les quartiers de la nouvelle commune d'Abidjan. Une culture cinématographique, au départ, obligatoire s'installe. Mais l'indépendance du pays la transforme au profit du nouvel état ivoirien. Les salles de cinéma sont toujours utilisées pour la diffusion et la promotion des films. La population y adhère massivement pour se divertir, jusqu'à ce qu'arrive un moment de stagnation, puis l'arrêt de la promotion cinématographique dû à la fermeture des salles spécialisés.

Face à cet écroulement et à la disparition des structures d'animation cinématographiques, les défis deviennent de plus en plus nombreux.

Ils se classent selon cinq axes majeurs : le premier axe concerne la restauration du parc de salles de cinéma non encore détruites. Le deuxième a trait à la mise en place d'une politique opérationnelle de construction de nouveaux espaces au regard des besoins conformes à la croissance démographique de la ville d'Abidjan. Le troisième axe conduit à l'élaboration d'une campagne de sensibilisation sur la culture cinématographique. Le quatrième point concerne l'encouragement effectif d'une production manifestement satisfaisante des attentes du public et non seulement des probations égocentriques de cinéastes. Et le cinquième et dernier axe implique le maintien, l'entretien viable de l'ensemble de ces mesures afin d'éviter la permissivité à l'origine cet écroulement brutale et incompréhensible (V. Bachy, 1983, p. 61).

En effet, l'analyse des structures et des espaces de promotion du cinéma à Abidjan en lien avec les finalités de l'animation socioculturelle, établit que les salles de spectacles cinématographiques ont presque toutes perdu leur fonction initiale de diffusion des œuvres cinématographiques. De la commune de Koumassi, en passant par le Plateau, Adjamé, Abobo et pour terminer à Yopougon, c'est-à-dire du sud au Nord, d'Est en Ouest du District d'Abidjan, ces salles sont fermées depuis de longues dates. Néanmoins, les bâtiments existent, mais servent à d'autres fins. Cela offre, toujours, une possibilité de les récupérer pour les réhabiliter. Ce recyclage obéit dans un premier temps, au respect de leur situation géographique primaire. Ces salles de cinéma sont, généralement, situées sur les artères routières principales des dites communes. Dans ce sens, leur accessibilité demeure un avantage dans leur retour en service. D'ailleurs, leur localisation participe à l'orientation géographique des populations des différentes localités. Par exemple, dans la commune de Yopougon, les Cinémas *Kabadougou*, *Dialogue*, *Saguidiba*, *Boissy* et *La paix* sont des repères et des arrêts de moyens de transport communs tels que les mini-bus ou « *Gbaka* », les taxis communaux ou les « *Bleus bleus* ». Ces lieux de spectacles cinématographiques sont gravés encore dans les mémoires collectives des populations locales. Donc, leur réhabilitation contribuerait à restaurer et célébrer la culture cinématographique en Côte d'Ivoire.

A l'opposé, certaines salles de spectacles cinématographiques ont été détruites. Cette disparition oblige la construction de nouvelles salles aussi bien situées que les précédentes. Car, l'emplacement original constitue, de fait, une situation naturelle pour ces édifices, dans la mesure où leur édification avait été prise en compte dans les plans d'urbanisation de ces communes. D'ailleurs, ces bâtiments ont été habituellement positionnés à des carrefours significatifs, sur des voies à grande circulation ou dans les principales rues de quartiers. Au Plateau, le complexe cinématographique *Les Studios* était situé sur le boulevard de la République, à proximité de l'hôtel de ville d'Abidjan, non loin du grand marché de la commune.

Les appellations de ces différentes salles traduisent l'ambiance qui prévaut dans ces espaces. En réalité, dans l'imaginaire des propriétaires de ces salles de projection, les noms influenceraient le public qui les fréquente. Le *Cinéma Ciné cool* et le *Cinéma La paix* d'Abobo traduisent l'ambiance conviviale que peut procurer la fréquentation de tels lieux, au point d'en d'être une étoile ou d'avoir des étoiles aux yeux, comme le suggère la dénomination du *Cinéma Etoile* toujours à Abobo. A Yopougon, également, le cinéma offre des possibilités de dialogue et de paix dans les Cinémas *Dialogue* et *La paix*. A Adjamé, il est question de liberté et d'égalité entre ceux qui partagent la passion du cinéma. Pour ce faire, deux salles sont nommées le *Cinéma Liberté* et *Cinéma Egalité*. A Treichville, le cinéma favorise la cohésion sociale par l'implantation du *Cinéma Entente*. Koumassi prône avec le *cinéma fraternité*, une valeur traditionnelle ivoirienne soulignée par l'hymne national de la Côte d'Ivoire : la fraternité.

Les fonctions et les symboliques dégagées par l'emplacement des salles de cinéma, détruites ou non, commandent qu'une campagne de sensibilisation soit menée pour situer l'importance d'une culture cinématographique dans le mode de vie des ivoiriens. En effet, la culture cinématographique n'est pas



une nouvelle réalité pour les populations vivant en Côte d'Ivoire. Le cinéma a eu un âge d'or entre 1970 et 1990 avec des productions cinématographiques telles que *Pétanqui* de Yéo Kozoloa, *Bal Poussière* et *Rue Princesse* de Henry Duparc, et bien d'autres films. Les cinéphiles ivoiriens ont fait de la fréquentation des salles des moments de retrouvailles et de délasserment. Dans cette initiative, il est question simplement de revitaliser ce mode de vie et les sentiments qui y sont attachés, pour les anciennes générations de cinéphiles. Concernant, la nouvelle génération, c'est-à-dire, celle qui n'a pas vu en son temps *Bal Poussière* de Henry Duparc, à partir de 1988 et *Au Nom du Christ* de Roger Gnoan M'bala, en 1993, mais voit actuellement, *Le Mec Idéal* de Owell Brown ou *Et si Dieu n'existait pas* de Alain Guikou, la sensibilisation prendra la forme d'une enculturation. L'enculturation, selon R. Bastide (1987, p. 94) «est un processus de socialisation qui permet à l'individu d'intégrer les normes, les valeurs etc., afin de vivre en harmonie avec les autres membres de la société à laquelle il appartient».

Cette sensibilisation touche également les producteurs d'œuvres cinématographiques. Dans cette optique, l'on encourage les cinéastes à réaliser régulièrement des films qui correspondent aux demandes du marché local. En effet, selon un gestionnaire de salle dans la commune de Yopougon qui a été interrogé lors de l'enquête, critique la nature des productions. Selon lui, « les films ne parlent pas aux Ivoiriens ou aux Africains. Or, la vie des salles de cinéma dépend entièrement des entrées obtenues au cours des séances de projection de film ».

A l'analyse de son intervention, la priorité de la visée des films doit être accordée à la satisfaction du goût des spectateurs qui constitueront progressivement un public de cinéma à Abidjan. Les fruits de toutes ces actions doivent être raffermis pour éviter un relâchement préjudiciable à l'épanouissement de ce renouveau cinématographique. Pour ce faire, un regard constant est nécessaire sur le suivi de ces différents axes. Ce regard constitue le dernier axe des défis à relever. Il implique le maintien, l'entretien viable de l'ensemble de ces mesures. En mettant un accent particulier sur le déroulement et l'évolution des résultats des différents défis, le secteur cinématographique se met à l'abri d'une crise brutale qui menacerait de nouveau son dynamisme.

### **2.3.2. Des opportunités nouvelles pour le rayonnement du District Autonome d'Abidjan**

L'ensemble de ces cinq défis évoqués par V. Bachy (1983, p. 61) dont le premier axe concerne la restauration du parc de salles de cinéma non encore détruites. Le deuxième a trait à la mise en place d'une politique opérationnelle de construction de nouveaux espaces au regard des besoins conformes à la croissance démographique de la ville d'Abidjan. Le troisième axe conduit à l'élaboration d'une campagne de sensibilisation sur la culture cinématographique. Le quatrième point concerne l'encouragement effectif d'une production manifestement satisfaisante des attentes du public et non seulement des probations égocentriques de cinéastes. Et le cinquième et dernier axe implique le maintien, l'entretien viable de l'ensemble de ces mesures afin d'éviter la permissivité à l'origine cet écroulement brutale et incompréhensible, permettra d'assurer, à l'institution cinématographique et à son industrie, un rayonnement social, économique et culturel. Le redressement de ces multiples situations difficiles auxquelles les structures d'animation cinématographique sont confrontées, est une aubaine, une nouvelle opportunité pour donner au secteur du cinéma et de l'animation une renaissance effective. En effet, le cinéma est un produit artistique qui a une forte prégnance sur les populations. C'est dans ce sens que les productions filmiques demeurent un moyen efficace de sensibilisation. Les thématiques abordées par les œuvres cinématographiques et la manière de les présenter assurent la modification de comportements chez les spectateurs. Dans cette visée, les satires sociales comme *Bal Poussière* et surtout *Rue Princesse* de Henry Duparc ont marqué durablement la commune de commune Yopougon, qui a inscrit, dans la foulée, de façon définitive, ce titre dans la mémoire collective des habitants de la localité. A cet effet, une rue symboliquement dénommée « *Rue Princesse* » est née. Cette rue fait partie intégrante du patrimoine culturel de ladite commune. L'évocation de Yopougon se confond avec cette dernière.

L'actuelle commune d'Anyama, est une commune cosmopolite et très hétéroclite. Sa configuration offre un bel exemple du rôle social du cinéma et de la fonction sociale de l'animation socioculturelle qui consiste

à intégrer les individus dans des groupes malgré la diversité de leurs origines. A travers les projections de films les individus échangent, communient et communiquent. Dans ce contexte, la présence de structures d'animation ou de diffusion cinématographique contribue à aider véritablement l'animation socioculturelle à remplir sa fonction sociale. Dès lors, elles sont capables d'inciter à la cohésion sociale, d'initier des rapprochements autour d'un moyen d'information, d'éducation et de divertissement adapté. Les structures d'animation ou de diffusion cinématographique se placent, par ailleurs, dans les industries culturelles, d'une part, et, à l'intérieur des métiers des arts et de la culture, d'autre part. A cet effet, une structure d'animation cinématographique intervient, dans la chaîne, au niveau de l'exploitation et de la diffusion des œuvres filmiques. Cela suppose un ensemble d'intervenants professionnels ou amateurs, saisonniers ou permanents. Dans ce sens, en mettant en œuvre une activité dont le support et le contenu sont filmiques, cela crée des emplois, lutte contre le chômage et valorise des métiers dans le secteur artistique. Cette dimension économique se perçoit dans le déploiement des salles de cinéma *Majestic*, à Cocody, Marcory et Yopougon.

Selon le gérant de la salle *Majestic Ficgayo*, elle « compte 692 places pour 3.000 FCFA le prix standard d'une place ». Il propose une confiserie qui offre aux cinéphiles des produits de consommation. Concernant les recettes, toujours selon lui, cette salle de cinéma détient potentiellement des entrées qui « avoisinent 2.000.000 F CFA par séance de projection ». Les projections ont lieu toute la journée de 09 heures du matin à minuit et le complexe en fait plus d'une dizaine par jour. Ce sont des techniciens de salles, des projectionnistes, des vendeurs qui occupent des emplois directs. A l'échelle du parc des salles de cinéma *Majestic*, les chiffres évoluent avec leur nombre. On se rend compte que les structures de projection cinématographique permettent de lutter contre le chômage. Donc, la mise en place d'animation cinématographique à partir des structures comporte des avantages hautement économiques.

Ces équipements ou ces infrastructures sont créées pour la population. Ils leur permettent de participer pleinement à la vie culturelle de leurs différentes communautés, mais aussi aux interactions culturelles qu'impose la cohabitation géographique. Dans cette perspective, ces structures d'animation cinématographique fournissent un cadre d'échanges et de partages communs. Cela emmène le tissage et le maintien de relations fortes et étroites entre ces populations de diverses origines.

### 3. Discussion

Les résultats de l'étude montrent que les structures d'animation cinématographique connaissent un certain nombre de difficultés dans le secteur Sud du District Autonome d'Abidjan. A l'analyse de ces difficultés, on se rend compte que la démographie galopante, l'urbanisation accélérée et la recrudescence des églises évangéliques pourraient avoir une part de responsabilité. En effet, l'expansion du District Autonome d'Abidjan peut amener la population à créer ou à modifier l'espace qui ne répond plus aux exigences du moment. Donc, la conversion de certaines structures d'animation cinématographique dans le District Autonome d'Abidjan s'explique par le fait que les populations éprouvent d'autres centres d'intérêt qui pourraient se résumer à la satisfaction des besoins primaires, à savoir le besoin nutritionnel, le besoin sanitaire et autres. On comprend J. P. Augustin et J. C. Gillet quand ils évoquent ceci:

On a certes, besoin de l'urbanisation, mais elle constitue parfois une entorse à la pratique de l'animation socioculturelle soit en transformant ses acquis, soit en démolissant son cadre d'expression originelle à telle enseigne que l'on l'ignore. Or, tout développement quel que soit sa nature, prend appui sur l'animation socioculturelle et les communautés humaines en sont conscientes (1996, p. 99).

Les résultats de notre étude sont partagés également par P. Moulinier quand il estime que :

De nos jours, le besoin nutritionnel et celui de la santé ont emboîté le pas sur le besoin ludique qui est aussi important qu'eux. C'est pourquoi dans les collectivités territoriales les plans d'urbanisation

doivent intégrer les structures d'animation comme les centres culturels, les musées, les bibliothèques, les salles de cinéma, les salles polyvalentes, les espaces verts, les parcs d'attraction pour pouvoir satisfaire les besoins ludiques des populations (1995, p. 60).

On note avec cet auteur que rien ne justifie la disparition des structures d'animation cinématographique dans le District Autonome d'Abidjan car autant les besoins nutritionnels et sanitaires sont indispensables, autant le besoin ludique l'est aussi. Ce qu'il faut encourager, c'est la diffusion des films qui répondent aux attentes du grand public. A ce moment, les structures d'animation cinématographique auront toute leur raison d'être.

Le défi à relever ici est de faire la jonction saine entre l'urbanisation et le déploiement des structures d'animation cinématographique dans le District Autonome d'Abidjan. Une telle vision nécessite la collaboration des municipalités avec les professionnels de l'action culturelle afin d'élaborer une politique culturelle adéquate qui prend en compte les priorités des populations. Donc la réhabilitation des salles défectueuses, l'entretien de celles qui fonctionnent et la construction de nouvelles salles doivent être le crédo de tous. A ce stade, les populations du District Autonome d'Abidjan peuvent offrir « des possibilités d'animation qui se traduisent par les retrouvailles et le tissage de nouveaux liens d'amitié » (C. Mollard, 2016, p. 96).

## **Conclusion**

Le déclin du cinéma en Côte d'Ivoire se traduit visiblement par l'amenuisement du nombre de salles de cinéma. Bien que d'autres structures aient servi, des fois, de cadres de promotion de films, le constat demeure néfaste pour la vie culturelle, voire sociale dans le District Autonome d'Abidjan. Cela confirme l'hypothèse selon laquelle les structures d'animation et de diffusion cinématographique diminuent progressivement dans le District Autonome d'Abidjan. Au-delà même de la survie du cinéma dans le District Autonome d'Abidjan, c'est aussi la réduction du champ d'action l'animation socioculturelle d'une part, et, l'oubli de ses finalités, d'autre part. Devant donc cette situation, de nombreux défis se présentent à ce secteur de la vie socioculturelle. Ces défis composés de cinq points, à savoir la restauration du parc de salles de cinéma non encore détruites, la mise en place d'une politique opérationnelle de construction de nouveaux espaces au regard des besoins conformes à la croissance démographique de la ville d'Abidjan, l'élaboration d'une campagne de sensibilisation sur la culture cinématographique, l'encouragement effectif d'une production manifestement satisfaisante des attentes du public et non seulement des probations égocentriques de cinéastes et le maintien, l'entretien viable de l'ensemble de ces mesures afin d'éviter la permissivité à l'origine cet écroulement brutale et incompréhensible points vont concourir à restaurer l'ensemble des bâtiments existants qui ont abrité les projections de films pour la mémoire collective des Abidjanais. En effet, chaque salle de cinéma, par sa situation géographique et son appellation, fait partie du paysage socioculturel mais aussi et surtout de l'histoire, de la mémoire collective de ces communes du District.

La politique d'animation de ces structures de diffusion du cinéma doit s'accorder avec la construction de nouveaux espaces conformes à la croissance démographique de la ville. Elle doit, en outre, s'inspirer de l'élaboration d'une campagne de sensibilisation adéquate sur la culture cinématographique. Cependant, le succès de toutes ces mesures dépend de l'encouragement effectif à une production cinématographique en harmonie avec les attentes du public et pas uniquement de la volonté des cinéastes.

## Bibliographie

AKROMAN Daniel, 2005, *L'importance de l'animation socioculturelle dans une collectivité territoriale: Cas de la Commune*, Abidjan, Aigle Editions.

AUGUSTIN Jean-Pierre et Jean-Claude Gillet, 1996, *Quartiers fragiles, développement urbain et animation*, Presses universitaire de bordeaux.

BACHY Victor, 1983, *le cinéma en Côte d'Ivoire*, Bruxelles, OCIC, l'Harmattan.

BONNASSIEUX Alain, 1987, *L'autre Abidjan, chronique d'un quartier oublié*, Abidjan, Karthala.

MOLLARD Claude, 2016, *L'ingénierie culturelle*, Paris, PUF.

MOULINIER Pierre, 1995, *Politique Culturelle et Décentralisation*, Paris, Flamarion.

PAVIS Patrice, 2002, *Dictionnaire du Théâtre*, Paris, Armand Collin.

TOBELEM Jean-Michel, 2015, *La gestion des institutions culturelles*, Paris, Armand Colin.

VIEYRA Soumanou Paulin, 1969, *Le cinéma et l'Afrique*, Paris, Présence Africaine.

## Webographie

COMBESSIE Jean-Claude, 1999, « *Typologie, sociologie* », *Encyclopædia Universalis*, <http://www.universalis.fr/encyclopedie/typologie-sociologie/>, consulté le 31/07/2020, 09h 34mns.

MOSER Heinz, MÜLLER Emmanuel, 2004, *Définitions, fonctions et position* : In *L'animation socioculturelle : Fondements, modèles et pratiques* [en ligne]. Genève : Éditions IES, (généralisé le 02 août 2020). Disponible sur Internet : <http://books.openedition.org/ies/1491>, consulté le 02/08/2020.

*Journal officiel de la République française*, N° 11274 du 10 Novembre 1995,

Loi N° 2014-425 du 14 Juillet 2014 relative à l'industrie cinématographique.